

COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

LE LIQUIDATEUR

POSTEBANK SA SOCIETE EN LIQUIDATION

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N°: AMI/01-2020 Liquidation du 09/09/2020

Relatif au recrutement d'un Auditeur Comptable et Financier (Cabinet d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes indépendant, répondant aux normes d'agrément d'exercice au sein des Etablissements Bancaires en Zone CEMAC et ayant les qualités requises pour mener une mission d'audit et de certification des comptes.)

Financement : Liquidation

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans l'espace OHADA, le domaine des procédures collectives est régi par les dispositions pertinentes de l'Acte Uniforme Portant Organisation des Procédures Collectives d'Apurement du Passif, adopté à Libreville le 10 avril 1998 et en vigueur depuis le 1er janvier 1999.

Ces procédures s'articulent autour du triptyque : Règlement Préventif, Redressement Judiciaire et Liquidation Judiciaire.

Cette procédure de liquidation aboutit à l'apurement du passif, à l'issue des opérations de réalisation de l'actif mobilier et immobilier et de recouvrement des créances qui incombent au Liquidateur.

La révision du 10 septembre 2015 a apporté des correctifs substantiels notamment dans son article 1-1, alinéa 2 et relativement aux Personnes Morales de droit privé exerçant une activité soumise à un régime particulier qui stipule que les banques et établissements financiers, de même que les sociétés d'assurance, peuvent demander l'ouverture d'une procédure collective, dans le cas où les textes particuliers qui les concernent, le permettent.

Tel est le contexte général dans lequel est intervenue la liquidation de POSTEBANK.

POSTEBANK est une Société Anonyme de droit gabonais, avec Conseil d'Administration, au capital de 10.000.000.000 de FCFA et en liquidation. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Libreville sous le numéro 2011 B 117 91, au Registre des Impôts sous le numéro 074994U et sur la liste des banques au Gabon sous le numéro 40026, boîte postale 2237 Libreville.

- En date du 10 novembre 2015, POSTEBANK a été placée sous Administration Provisoire et un Administrateur Provisoire a été désigné par la COBAC, avec pour mission d'assurer la gestion courante de l'Entreprise et de se prononcer sur la poursuite de ses activités.
- En date du 20 mars 2017, la COBAC a mis fin à l'Administration Provisoire de POSTEBANK, procédé au retrait de son agrément et décidé de sa mise en Liquidation Judiciaire.
- En date du 06 août 2018, le Tribunal de Première Instance de Libreville, en sa Chambre Commerciale, a procédé à l'homologation d'office de la liquidation et la désignation d'un Liquidateur.

Considérant le règlement N°04/03/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux diligences des Commissaires aux Comptes dans les Etablissements de Crédits.

Considérant le règlement N°01/04/CEMAC/UMAC/COBAC portant création du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) du 31 mars 2004 et précisant les conditions et modalités de son intervention, notamment l'obligation de présentation de comptes audités et certifiés.

Considérant les délais impartis à la Liquidation Judiciaire, et leurs prorogations, ainsi que les conditions desdites prorogations et, au regard des nécessités,

Le Liquidateur de LA POSTEBANK sollicite l'appui d'un Cabinet d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, aux fins de mener une mission d'audit et de certification des comptes de POSTEBANK SA pour les exercices 2016 et 2017.

Dans le cadre de l'exécution de cette mission, le Liquidateur de POSTEBANK sera le Référént de la mission.

II- OBJET DU MANDAT

L'objectif de l'audit comptable et financier et de la certification des comptes pour les exercices 2016 et 2017, est de se prononcer, après un examen approfondi des états financiers de chacun des deux exercices comptables clos, sur :

- La sincérité et la régularité des états financiers 2016 et 2017 en rapport avec les dispositions de l'Acte Uniforme OHADA et des normes comptables des Etablissements de Crédits en Zone CEMAC.
- La valeur de Liquidation des actifs financiers de la banque.
- La valeur réelle des dépôts des clients (comptes de dépôt et d'épargne).
- La qualité et l'efficacité du schéma de traitement des opérations et des flux par le système d'informations de la banque, notamment la capacité à fournir les infor-

mations fiables et sécurisées en temps réel, permettant le suivi de l'évolution des comptes de la clientèle.

- La préparation et l'élaboration des états financiers de manière à rendre fidèlement compte des diverses transactions financières opérées (réalisées).
- L'examen des dossiers, comptes et écritures nécessaires et qui ont été tenus aux titres des différentes opérations.

III- QUALIFICATION ET EXPERIENCE

La Liquidation de POSTEBANK invite les Cabinets éligibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus, à présenter les informations démontrant qu'ils possèdent les **qualifications requises et expérience pertinente** pour l'exécution desdits services.

- 1- Etre un Cabinet d'Expertise Comptable et d'Audit indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnus au plan national ou international (ONEC), agréé CEMAC.
 - 2- Avoir une expérience confirmée de dix (10) ans en audit financier, la justification de références de projets similaires, accompagnées d'attestations de bonne exécution desdites prestations sera un atout supplémentaire.
- Il est porté à la connaissance des Cabinets que les règles relatives aux conflits d'intérêts seront appliquées.

Les Cabinets peuvent s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire.

IV- SELECTION

A l'issue de la manifestation d'intérêts, un Cabinet ou un groupement solidaire sera retenu et consulté.

Les Cabinets intéressés par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent obtenir les Termes De Références (TDR) y relatifs, ainsi que les informations complémentaires, soit par téléphone aux numéros : **062 793 105 / 062 811 817 (Secrétariat) - 066 324 054 / 066 353 174 (Commission AMI) du lundi au vendredi de 08h30 à 15h30** (heure locale).

La Manifestation d'Intérêt devra comprendre :

- Une lettre d'expression d'intérêt ;
- Une description sur l'expérience générale du Cabinet en audit comptable et financier ;
- Un état de l'expérience dans la conduite de missions similaires.

Les plis porteront la mention suivante : «**MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION / RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT, D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INDEPENDANT pour la Certification des Comptes de POSTEBANK pour les exercices 2016 et 2017**», l'audit comptable et informatique.

Compte tenu de l'étroitesse de la surface financière de la banque en liquidation, celle-ci sera attentive au Cabinet ayant une structure de prix raisonnable indiquant le nombre de collaborateurs affectés à la mission, leurs qualifications, les taux horaires pratiqués en fonction des profils, le montant total des honoraires.

Les Manifestations d'Intérêt écrites en français, en deux (02) exemplaires originaux et une copie numérique (clé USB ou CD) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, en personne et par courrier.

Les Cabinets peuvent aussi procéder à des envois électroniques suivis d'accusés de réception au plus tard le 25 septembre 2020 à 14h00.